

Module Voile

MAJ 01/01/2023

Lycée Professionnel Maritime et
Aquacole Daniel Rigolet

Rue Maignon

50100 CHERBOURG EN COTENTIN

Tel : 02 33 44 74 40

fc-lpma-ch@developpement-durable.gouv.fr



Norme STCW

PRÉREQUIS :

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être reconnu apte à la navigation par un médecin des Gens de Mer
- Être titulaire d'un titre de Capitaine 200
- Avoir réussi avec succès la sélection au module Voile

MODALITÉS D'ACCÈS :

- Remplir un dossier d'inscription
- Avoir un financement

OBJECTIFS :

Cette formation s'adresse principalement aux marins qui souhaitent valider le diplôme de capitaine 200 Voile. Préparer le stagiaire aux fonctions, tâches et responsabilités qu'il devra accomplir et auxquelles il devra faire face dans l'exercice de son futur métier de capitaine 200 Voile sur des unités armées à la plaisance professionnelle dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité.

MODULES	DESCRIPTIF	DURÉE EN HEURES	TARIFS EN € (non soumis à la TVA)	MODALITÉS D'ÉVALUATION*
PROPULSION VELIQUE	<ul style="list-style-type: none">- Les coques d'un voilier- Gréement- L'accastillage- Les voiles- Principe de la mécanique des fluides : loi générale- Force aérodynamiques- Forces aérodynamiques / hydrodynamiques- Marche du navire	60		Evaluation continue des compétences durant la formation
FORMATION PRATIQUE EMBARQUEE	<ul style="list-style-type: none">- Navigation de base- Problématique du convoyage: manœuvres en solitaire- Problématique de la croisière: manœuvres en équipage	120		
COMPLEMENTS DE NAVIGATION ET DE METEOROLOGIE	<ul style="list-style-type: none">- Loxodromie- Orthodromie- Navigation astronomique- Rappels règles de barre	65		
GESTION D'UNE NAVIGATION COMMERCIALE	<ul style="list-style-type: none">- Comptabilité- Relations commerciales à bord et à terre	20		
ANGLAIS	La description du navire à voile en langue anglaise	15		
EPREUVE FINALE ECRITE		2		
TOTAL PARCOURS COMPLET		282	8 560	

Un devis sera établi selon le besoin de formation et des modules déjà acquis.

MODALITÉ D'ÉVALUATION (SUITE)

* L'absence à un module de formation conduit à la non acquisition de la formation.

Module Voile

COMPÉTENCES	Le titulaire du brevet de Capitaine 200 voile est responsable de l'expédition maritime et représente l'armateur en toute circonstance. Outre les aspects de navigation et d'exploitation du navire, il doit assurer l'encadrement de son équipage.
APTITUDES	Le titre permet à son titulaire : <ul style="list-style-type: none"> - de maîtriser les règles de conduite du navire - manœuvrer son navire dans toutes les circonstances en toute sécurité - planifier un voyage et diriger la navigation - utiliser et comprendre les phrases normalisées en langue anglaise pour les communications de détresse, d'urgence et de sécurité - savoir rédiger un rapport de mer en termes juridiques, maîtriser les bases du droit et de l'économie maritimes - connaître les questions relatives à l'exploitation du navire et à sa stabilité pour charger le navire et lui assurer un bon état de navigabilité - maintenir la sécurité du navire, de l'équipage et des passagers - être en mesure de respecter la réglementation visant à la protection du milieu marin
MÉTIER VISÉ ET DÉBOUCHÉS	Le Module Voile permet d'avoir une activité en plaisance professionnelle : skipper, encadrement de balades en mer à bord des navires de plaisance à voile (jauge brute inférieure à 200 (sans limite de distance de la côte). Ou de puissance propulsive inférieure à 250 kW en tant que Capitaine ou Chef Mécanicien.
MÉTHODES MOBILISÉES	Pratique en bateau à voile - Supports de cours papier – Salle cours équipée de vidéoprojecteur – supports numériques – Diaporamas projetés – Vidéos pour illustrer des situations... Pas de formation à distance
DOMAINES ABORDÉS EN ENTREPRISE	Néant
SUITE DE PARCOURS	Le titulaire du brevet de capitaine 200 voile peut poursuivre sa carrière en intégrant, après les temps de navigation requis, le cursus de formation conduisant à la délivrance du brevet de Chef de Quart 500 et du brevet de Capitaine 500.
ÉQUIVALENCE - PASSERELLE	Néant
MODALITÉS DE CONTRÔLE - ASSIDUITÉ	L'assiduité doit être constante et obligatoire. Des feuilles d'émargement signées par le stagiaires et le formateur par demi-journée et un certificat de réalisation est fourni en fin de formation.

FINANCEMENT :

- Financement régional (contacter le service FC)
- Financement personnel
- OCAPIAT via l'employeur
- OPCO...
- CPF

En 2023

11 Candidats présentés
81 % de réussite
100 % d'accomplissement

Le référent handicap du LPMA Daniel Rigolet : Vincent LEQUENNE Directeur ☎ : 02 33 88 57 10 ✉ : vincent.lequenne@developpement-durable.gouv.fr

Attention : Tous les candidats sont soumis à l'aptitude d'un Médecin des Gens de Mer (excepté pour la formation CQP Vendeur & Préparateur en Produit de la Mer)
Le responsable pédagogique et le référent handicap étudient la possibilité de l'intégration d'une personne en situation de handicap en fonction de sa problématique posée et de la possibilité d'accueil au sein de l'établissement.



LES LOCAUX SONT ÉQUIPÉS D'UN ASCENSEUR ET DE TOILETTES POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.